

Service Incendie

Le monoxyde de carbone (CO)

le monoxyde de carbone (CO) est un gaz toxique que l'on ne peut ni voir ni sentir. Il est produit lorsqu'un véhicule ou un appareil brûle un combustible. Si les véhicules et les appareils à combustible sont bien utilisés et entretenus, la quantité de CO produite ne présente généralement pas de danger pour la santé. Toutefois, le mauvais fonctionnement ou leur utilisation dans un endroit clos ou mal ventilé peuvent entraîner une intoxication.

Ses effets sur la santé

Une intoxication légère provoque des symptômes qui peuvent, surtout chez l'enfant, ressembler à ceux d'une grippe ou d'une gastro-entérite, tels que des nausées, des maux de tête et de la fatigue. Par contre, une intoxication sévère peut conduire rapidement à une perte de connaissance et éventuellement entraîner la mort, et ce, en quelques minutes seulement.

Principaux symptômes

Faible exposition :

mal de tête frontal, nausées, fatigue.

Exposition moyenne :

mal de tête frontal persistant avec sensation de battements, nausées, vertiges ou étourdissements, somnolence, vomissements, pouls rapide, baisse des réflexes et du jugement.

Exposition très importante :

faiblesse, évanouissement, convulsions, coma, décès.

Prévenir une intoxication

À faire :

- Assurez-vous périodiquement du bon état de tous les appareils et outils fonctionnant au combustible et respectez les règles d'entretien et de sécurité données dans les manuels d'utilisation.
- Assurez-vous de leur entretien par du personnel qualifié.
- Assurez-vous qu'il n'y a pas de fuites dans les conduits d'évacuation des gaz de l'appareil de chauffage ou de la cheminée.
- Assurez-vous que la cheminée n'est pas obstruée par des nids d'oiseaux ou autre débris, ou par une accumulation de neige ou de glace.
- Faites ramoner périodiquement la cheminée si vous avez un foyer ou un poêle à combustion lente.
- Assurez-vous d'une entrée d'air permanente ainsi que de l'évacuation des produits de combustion à l'extérieur pour tout appareil fonctionnant au combustible.
- Installez les génératrices à usage résidentiel à l'extérieur de la maison.

- Prenez garde au refoulement des gaz de tout appareil fonctionnant au combustible à l'intérieur de la maison si vous utilisez simultanément avec la hotte de la cuisinière ou le ventilateur de la salle de bain.
- Concernant le réfrigérateur au propane, optez davantage pour un modèle ventilé à l'extérieur et possédant un avertisseur de CO intégré.

À Ne pas faire :

- Ne laissez jamais fonctionner un véhicule à moteur dans un garage attenant ou un abri temporaire même avec la porte ouverte.
- N'actionnez jamais le démarreur à distance d'un véhicule à moteur lorsque celui-ci est dans le garage ou abri temporaire. Les démarreurs à distance doivent faire l'objet d'une surveillance particulière avec les jeunes enfants.
- N'utilisez jamais un four à gaz en guise d'appareil de chauffage, et ce, même pour une courte période.
- N'utilisez jamais un barbecue ou un hibachi à l'intérieur de la maison.
- N'utilisez jamais dans un endroit clos une lampe, un poêle ou tout appareil de plein air émettant une flamme.

N.B. Dimanche le 31 Janvier 2016, n'oubliez pas le déjeuner organisé par les pompiers. Comme vous le savez les profits servent à faire l'achat d'équipement pour le Service Des Incendies. Dites-vous qu'avec l'achat d'un billet, vous avez un bon repas et participez à une activité sociale de la communauté et que vous aussi, vous faites de la prévention incendie en contribuant à l'achat de matériel pour mieux protéger la municipalité des incendies.

Pierre Le Blanc t.p.i., Service Des Incendies, Notre-Dame de Stanbridge